

OUVERTURE DE LA SEANCE

CONSTATATION DU QUORUM - liste des pouvoirs

- Patricia ARANGOIS à Marie-Claire URRUTY,
- Isabelle BRIVET à Pascale URRUTY-ETCHEGOIN,
- Manu DUPLACEAU à Laurent INCHAUSPÉ,
- Martine ETCHEVERRY à Simone PARIS,
- Peyo IDIART à Patxi LANS.

Cécile LARRAMENDY et Thierry POUSSON absents.

Arrivée de Jean-François GOICOECHEA à 18H40

REPORT DE L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE A LA PROCHAINE SEANCE

Jacques ELISSETCHE est désigné secrétaire de séance

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1^{ER} POINT – Engagement de la Commune pour la mise en œuvre d'une OPAH RU,

Monsieur le Maire présente la future OPAH-RU Multisites « Petites Villes de Demain » qui permettra de réhabiliter ou de remettre sur le marché, 129 logements à l'échelle des cinq communes, pour un montant prévisionnel de travaux générés estimé à 7 Millions d'euros.

Une convention partenariale d'une durée de cinq ans va déterminer les niveaux de subventionnement et les participations financières de chaque partenaire.

En plus de l'Agence Nationale de l'Habitat, la CAPB et le Département, il propose que la commune participe au dispositif à hauteur de 110 000€ sur 5 ans comme proposé par le cabinet d'étude qui a réalisé le diagnostic Urbanis.

Monsieur le Maire présente le périmètre d'intervention, les niveaux d'aides des 5 petites villes de demain et des partenaires de l'OPAH. Il présente aussi les immeubles stratégiques identifiés et précise que les objectifs ne sont pas intangibles et pourront évoluer au besoin.

Mise au vote - Approuvé à l'unanimité

Isabelle Henry fait part du souhait d'être invitée aux réunions OPAH-RU.

2^{ème} POINT – Institution de la majoration de la TH sur les résidences secondaires

Le périmètre du champ d'application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été élargi. Saint-Jean est intégré. Un débat s'instaure à partir de la proposition de Monsieur le Maire, 10% de majoration voire 20 %.

Mattin ETCHEVERRY souhaite une majoration de 60% pour flécher l'excédent perçu sur du logement à l'année. Simone PARIS précise que cette mesure impactera aussi les propriétaires qui pratiquent la location saisonnière. Xavier PIERRE propose une majoration de 30%, soit une participation plus grande à l'effort collectif des propriétaires de résidences secondaires.

L'effet incitatif de la mesure en faveur du logement à titre principal est largement discuté.

Mise au vote d'une majoration de 20%

Abstention de Simone PARIS et Xavier PIERRE

4 voix contre : Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY et Xabi LARRE

Voté à la majorité.

3^{ème} POINT – Personnel communal

Il est proposé de mettre en place un régime indemnitaire spécifique aux agents de police municipale. Le cadre, les plafonds et les conditions relève du Conseil municipal, l'attribution relève du Maire.

Ce régime indemnitaire serait composé de 2 parts mensuelles :

- L'Indemnité Administration et Technicité, calculé par application du coefficient multiplicateur 8 au montant de référence annuel fixé par grade (493,62€ pour les gardiens brigadiers).
- L'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) déterminé par un taux appliqué au traitement qui ne peut pas dépasser 20%

Voté à l'unanimité

3 abstentions : Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY et Mattin ETCHEVERRY

Autre point, l'avis favorable unanime du Conseil municipal sur le tarif des vacations funéraires proposé à 20€ par Monsieur le Maire.

4^{ème} POINT – Prorogation d'un an du bail commercial du village de vacances avec l'association VVF

Le bail commercial liant à VVF à la Commune arrive à terme le 31/10/2023 et ne comporte pas de clause de tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose d'accepter les termes d'un avenant au bail en cours pour maintenir les relations contractuelles avec VVF pour un an au moins, à savoir, jusqu'au 31/10/2024, pour le même loyer que jusqu'à présent (17 323,28€ H.T.).

Ce délai permettra d'étudier l'option de vente au VVF.

Mattin ETCHEVERRY fait part des difficultés des restaurateurs à loger des saisonniers et demande s'il ne serait pas possible de contraindre VVF à dédier une quinzaine de logements. Monsieur le Maire répond que cette mesure irait à l'encontre du modèle économique de la structure basé sur le tourisme social et solidaire.

Aux interrogations de Xavier PIERRE sur les incertitudes pour VVF si proche du terme, Monsieur le Maire précise que les contacts avec VVF sont réguliers depuis plus de 6 mois, et ont donné lieu à expertise immobilière et questionnement sur une ouverture à l'année.

Xavier PIERRE regrette qu'aucune alternative à la vente ne soit étudiée. Monsieur le Maire rappelle que le loyer est très faible et que vendre au VVF avec qui la Commune travaille depuis longtemps serait une opportunité. Elle permettra aussi de pérenniser la présence du groupe VVF à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT.

Xabi LARRE craint que la vente de cette propriété ne serve qu'à financer d'autres projets.

Monsieur le Maire rappelle que toute décision de vente éventuel relèvera le moment venu du Conseil Municipal.

Mise au vote de l'avenant

4 abstentions : Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY et Xabi Larre.

Voté à l'unanimité

6^{ème} POINT – augmentation du capital social et modification des statuts

Le Conseil d'administration de la SEPA souhaite augmenter son capital social et modifier ses statuts en conséquence.

Approuvé à l'unanimité

7^{ème} POINT – Commission de Cize : approbation d'une convention avec le SDEPA

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle située à MENDIVE, appartenant aux Communes indivises regroupées au sein de la COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE CIZE. Une convention de servitude doit être formalisée.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Démarrage des travaux d'aménagement du square intergénérationnel lundi dernier
- Transfert de la comptabilité au service de gestion comptable du Pays-Basque Intérieur, situé à Hasparren
- Livret de famille bilingue en cours d'impression

Le Secrétaire de séance,
Jacques ELISSETCHE